

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE

2017

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Présents : : Mmes Dupire, Lécot G, Wuilmot, Graszak, Juan, Talbert, Objoie, Lecot P ; MM. Brunet, Pepin, Maillard, Pamart, Morel, Quievreux, Dedise

Excusé(e)s : Madame Chavalle donne pouvoir à Madame Juan ; Madame Prevot donne pouvoir à Monsieur Brunet; Monsieur Debacker donne pouvoir à Madame le Maire,

Absent : M. Raout

Ouverture de séance à 19 h 30.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Baptiste PAMART

Le compte-rendu de la séance du 30 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. Transferts de crédits

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des transferts de crédits entre différentes opérations, en dépenses d'investissement. Suite aux réponses aux demandes de subvention, et aux résultats des appels à la concurrence, il a été choisi de réaliser en priorité les travaux de rénovation de l'école maternelle, et de reporter en partie les travaux de rénovation de la salle des fêtes.

Opération - compte	Investissement - opération	Crédits
145 - 2135	ECOLES	+ 140 000,00 €
101 - 2313	SALLE DES FETES	- 90 000,00 €
132 - 2315	AMELIORATION SECURITE ROUTIERE	- 50 000,00 €

En recettes d'investissement, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire pour leur montant réel les subventions accordées en 2017 :

Opération 145, Ecole : dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : 6 500,00 € inscrits au budget ; 43 614,11 € accordés

Opération 145, Ecole : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance : pas de recette inscrite au budget ; 8 868,00 € obtenus

Opération 110, Travaux sur divers bâtiments communaux : Dotation de Soutien à l'Investissement public Local : pas de recette inscrite au budget : 11 000,00 € accordés

Opération - compte	Investissement - opération	Crédits
145 - 1341 145 - 1321	ECOLE	+ 37 114,11 € + 8 868,00 €
110 - 1321	TRAVAUX SUR DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX -	+ 11 000,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité les transferts de crédits et inscriptions de recettes supplémentaires ci-dessus.

2. Autorisation du Conseil Municipal à Madame le Maire pour le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est engagée depuis de nombreuses années, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, dans le cadre d'un Contrat Enfance Jeunesse. Cet engagement réciproque permet à la commune de bénéficier d'un financement de la CAF pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la jeunesse, à la condition de respecter des objectifs en termes de services et de qualité. A ce jour, la commune bénéficie d'un financement au titre de l'accueil de loisirs des petites vacances, de l'accueil de loisirs du mercredi, et de la coordination. Il est proposé de renouveler le CEJ pour ces trois actions.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité le renouvellement du CEJ.

Autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse.

3. Adhésion au groupement de commande de l'UGAP, pour la fourniture de gaz naturel

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les marchés de fourniture de gaz naturel conclus dans le cadre du groupement de commande lancé par l'UGAP en 2014 prendront fin le 30 juin 2018. Ce groupement de commande ayant permis de bénéficier des tarifs avantageux, il est proposé de rejoindre le nouveau groupement de commandes qui sera lancé par l'UGAP cet automne. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité d'adhérer au groupement de commande pour la fourniture de gaz naturel, confié à l'UGAP, pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2021.

Autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer avec l'UGAP la convention ayant pour objet la mise à disposition d'un (de) marché(s) de fourniture, d'acheminement de Gaz Naturel et services associés passé(s) sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP.

4. Modification du tableau des effectifs - création d'un poste d'attaché principal

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'attaché principal à temps complet, afin de permettre la nomination à ce grade de Thomas Coquelle, attaché, qui a réussi en 2017 l'examen professionnel d'attaché principal. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un poste d'attaché territorial principal, à temps complet, à compter du 21 septembre 2017 ; précise que le tableau des effectifs en vigueur à partir de cette date sera le suivant :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 21 SEPTEMBRE 2017

FILIERE ADMINISTRATIVE

- 1 attaché territorial principal
- 2 attachés territoriaux
- 2 adjoints administratifs principaux 2^{ème} classe
- 2 adjoints administratifs (dont 1 TNC à 30 h hebdo)

FILIERE TECHNIQUE

- 2 agents de maîtrise principaux
- 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 5 adjoints techniques (dont 2 TNC (1 à 28 h hebdo – 1 à 30 h hebdo).

FILIERE CULTURELLE

- 1 adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe
- 1 adjoint du patrimoine (TNC à 3 h ½ hebdomadaires)

FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

- 2 ATSEM principales 2^e classe (dont 1 TNC à 30 h hebdo et 1 TNC à 31,5h hebdo)

FILIERE DE POLICE MUNICIPALE

- 1 gardien-brigadier de police municipale

FILIERE ANIMATION

- 1 adjoint d'animation principal de 2ème classe
- 2 adjoints d'animation (dont 1 TNC à 20 h hebdo)

5. Vente d'anciennes tables d'école

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune possède un stock d'anciennes tables d'école en bois et acier, matériel retiré du service et encombrant. Il est proposé de mettre en vente ce matériel au prix de vingt euros par table, dans la limite du stock disponible. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition de Madame le Maire, et lui donne délégation pour procéder à l'aliénation dudit matériel et définir les modalités pratiques et comptables de cette vente.

6. Mise à jour du tarif de casse de la vaisselle, à la salle des fêtes

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir mettre à jour le tarif de casse de la vaisselle, à la salle des fêtes, pour inclure du nouveau matériel. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité les tarifs de remplacement de la vaisselle est du matériel annexés à la présente délibération. Décide d'instaurer un tarif de remplacement des clefs en cas de perte, et un tarif de remplacement des serrures de porte en cas de casse ou d'endommagement de celles-ci.

Perte de clefs : 50 euros par clef perdue

Casse d'une serrure : 250 euros par serrure cassée ou forcée

7. Remboursement partiel d'une location de salle des fêtes suite à une panne du lave-vaisselle

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Gaëtane DELCOURT, qui a loué la salle des fêtes en juillet 2017, a subi les désagréments d'une panne du lave-vaisselle rendant impossible son utilisation. La locataire a dû supporter un surcoût de 120 euros correspondant à la facturation du nettoyage de la vaisselle par le traiteur. Il est proposé au Conseil Municipal d'apporter une réponse favorable à la demande de remboursement partiel de la location à hauteur de 120 euros. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité le remboursement partiel de la location de la salle des fêtes à Madame Delcourt, pour un montant de 120,00 euros.

8. Renouvellement de la convention de fourrière animalière

Ce point avait été inscrit à l'ordre du jour suite à une erreur d'interprétation. La convention de fourrière animalière reste en cours de validité jusqu'au 31/12/2018. Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération et sera réexaminé en 2018, avant l'échéance de la convention.

9. Droits de place de la brocante

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs de la brocante, qui se déroulera le 24 septembre, avaient été fixés par une délibération du Conseil d'Administration du CCAS. Néanmoins, cette recette correspond à une occupation temporaire du domaine public communal, est encaissée par la régie des droits de place, communale, et le produit de la brocante n'est plus reversé directement au CCAS, mais intégré forfaitairement dans la dotation votée par la commune au CCAS. Les droits de place des inscriptions à la brocante auraient dû être délibérés par le Conseil Municipal, et il est souhaitable de régulariser cette situation. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve les tarifs des droits de place de la brocante décidés par le CCAS, à savoir :

- 4 euros par emplacement de 3 mètres pour les particuliers habitant Famars
- 5 euros par emplacement de 3 mètres pour les particuliers n'habitant pas à Famars
- 10 euros par emplacement de 3 mètres pour les professionnels

Précise qu'à défaut de délibération contraire, ces tarifs resteront en vigueur pour les années suivantes.

10. Délégation du Conseil Municipal à Madame le Maire pour l'attribution du marché de travaux de rénovation des sanitaires des bâtiments communaux et création d'un sanitaire PMR dans la salle des fêtes de Famars.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été effectuée pour des travaux de rénovation des sanitaires des bâtiments communaux et création d'un sanitaire PMR dans la Salle des Fêtes de Famars. Afin d'accélérer la procédure d'attribution et de permettre la réalisation des travaux dans les meilleurs délais, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire à attribuer le marché au candidat qui aura été retenu par la commission d'appel d'offres. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition de Madame le Maire.

11. Questions Diverses

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 20h20

Le secrétaire de séance,
Jean-Baptiste PAMART

Le Maire,
Véronique DUPIRE